



CyrilDechegneConsulting

## AGENDA MEDICO – SOCIAL SUD OUEST

Newsletter bimensuelle

N°85

16 Février 2016

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

### ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Le [FACT](#) : un fonds de 2,1 millions d'euros de l'ANACT pour améliorer les conditions de travail**

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail ([ANACT](#)) a revu le fonctionnement de son fonds [FACT](#) qui a pour but d'aider au financement d'actions pertinentes pour améliorer concrètement les conditions de travail. En 2016, le Fact est doté d'un budget global de 2,1 millions d'euros. A noter que les structures publiques ne sont pas concernées par ce dispositif

- **40 millions pour le déploiement de la Télémédecine en EHPAD**

Le développement de la télémédecine en EHPAD fait partie des engagements du Pacte territoire santé 2, dévoilé fin 2015. Pour accompagner les EHPAD, une aide à l'investissement matériel et organisationnel de 40 millions d'euros devrait être déployée cette année.

- **Groupe de travail sur la réforme tarifaire : des organisations inquiètes**

Dans un courrier adressé à la ministre (AD-PA, Croix Rouge, FEHAP, FNAQPA, FNADEPA, UNCCAS, UNIOPSS, ANCHL, Générations Mutualistes) ces organismes précisent que « l'adhésion des organismes gestionnaires à une réforme repose au principal sur son appropriation et la compréhension de ses enjeux ». Or il semblerait que le groupe de travail prévu pour la mise en œuvre de l'article 58 de la loi ASV n'ait qu'un informatif et non pas participatif.

## ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **CHU de Nîmes mise sur la bientraitance sur son pôle gériatrie.**

Certains établissements misent sur la [bientraitance](#) comme levier d'évolution de la prise en charge. Des exemples à suivre.

- **Expérimentation positive pour les IDE de nuit en EHPAD**

En 3 ans de pratique, l'expérimentation montre que l'organisation des soins sur 24 heures favorise l'anticipation des situations de crise, la réduction de la durée des séjours hospitaliers, la réassurance des personnels de nuit et améliore la qualité de vie des usagers d'EHPAD. L'évaluation médico-économique est en cours mais il semble que le retour sur investissement soit assuré, sans gain en termes budgétaires. A quand alors la généralisation de ce processus ?

- **La première unité de Médecine d'urgence de la personne âgée (Mupa) créée en France en 2014 au CHU de Limoges dresse un bilan très encourageant de son action**

Intégrée physiquement au service des urgences, les objectifs de ce service sont à la fois de diminuer la durée moyenne du temps de passage aux urgences, de favoriser la prise en charge médicale gériatrique, d'éviter les ré hospitalisations et de permettre le retour rapide à domicile. Après un an de fonctionnement 2250 patients ont été vus et le temps de passage aux urgences a été diminué de 3h35 ; le taux de retour à domicile est de 35,4 % contre 20,7 % en temps normal. La Mupa a aussi permis d'éviter 36 hospitalisations de personnes âgées par mois. A quand une généralisation de ces expérimentations ?

## ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Chiffres de la sinistralité de 2014 : L'hébergement médicalisé continue sa hausse**

La CNAMTS a publié les chiffres de la sinistralité de 2014. Dans l'hébergement médicalisé pour personnes âgées, les chiffres sont édifiants : accidents du travail en hausse, indice de gravité en hausse, dégâts croissants des manutentions manuelles... dans les EHPAD, tous les indicateurs sont au rouge. Entre 2010 et 2014, on observe ainsi une augmentation de 28 % des arrêts de travail au premier règlement. Le nombre de salariés dans les ehpad n'a quant à lui augmenté que de 15 % par rapport à 2010, passant de 169.852 à 195.378. Ces arrêts de travail, auxquels s'ajoutent les incapacités permanentes, représentent 1 158 839 journées perdues (contre 796 349 en 2010), soit une augmentation de 46 % !

- **Le code de déontologie des infirmiers en phase de finalisation**

Le projet de décret vient d'être soumis pour avis au Haut conseil des professions paramédicales le 4 février 2016. Celui-ci a rendu un avis favorable. Il est en cours d'examen

par l'Autorité de la concurrence et sera ensuite transmis au Conseil d'Etat. Une publication avant l'été est prévue. Les règles professionnelles des infirmiers figurant depuis 1993 (et inchangées depuis) aux articles R.4312-1 et suivants du Code de la santé publique font office de règles déontologiques dans l'attente de cette publication.

- **Comment éviter les « réhospitalisations » indues des personnes âgées de plus de 75 ans ?**

Partant du constat que les patients âgés de plus de 75 ans sont fréquemment hospitalisés et souvent de façon non programmée. L'hospitalisation est un marqueur de risque de la survenue d'événements défavorables dans les semaines et mois qui suivent, parmi lesquels des réhospitalisations évitables. La HAS publie en ce sens [une fiche pratique](#).

## ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- [Loi sur la fin de vie](#)

La loi accordant de nouveaux droits aux personnes en fin de vie, plus de dix ans après la loi Leonetti de 2005, a été promulguée mercredi avec sa parution au Journal officiel, une semaine après son adoption par la Parlement. Ce texte crée de nouveaux droits notamment un « droit à la sédation profonde et continue » jusqu'au décès pour certaines personnes.

- Loi « [Modernisation de notre système de Santé](#) » du 26 janvier 2016.

Même si cette loi n'est pas en lien directe avec le secteur des EHPAD, certains articles vont les concerner. Citons par exemple l'article 109 : « la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes pourront désormais exercer un contrôle sur les "personnes morales de droit privé à caractère sanitaire, social ou médico-social", dès lors qu'elles sont financées par l'Etat, les collectivités territoriales ou les organismes de sécurité sociale. De même et nous en parlons souvent dans nos formations, le sanitaire met en application des réformes que tôt ou tard les ehpad se voient proposer : alors que penser des regroupements « GHT » voulus pour les hôpitaux publics dans l'article 107 ? Quid demain pour les ehpad ? Vers un regroupement autour d'un EHPAD plus gros ? Enfin menons une réflexion sur l'article 28 de cette loi qui précise :

« Art. L. 3511-7-1.-Il est interdit de vapoter dans :

« 1° Les établissements scolaires et les établissements destinés à l'accueil, à la formation et à l'hébergement des mineurs ;

« 2° Les moyens de transport collectif fermés ;

« 3° Les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif.

« Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. »

**Est-ce que cela va s'étendre aux EHPAD, d'ailleurs est ce que ces règlements intérieurs généralement vieillissant prennent en compte ces évolutions ?**

- **Loi ASV : Le déploiement continue**

La CNSA fournit des éclairages sur la mise en œuvre de deux dispositifs phares de la loi vieillissement du 28 décembre 2015 : les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad) de "nouvelle génération" et les conférences des financeurs.

- **11,5 M€ pour développer les Spasad**

Existant depuis 2004, la loi souhaite leur donner une nouvelle impulsion en lançant une expérimentation de Spasad "nouvelle génération", plus intégrés et davantage axés sur la prévention. Un arrêté du 30 décembre 2015 en a fixé le [cahier des charges](#). La CNSA souligne que les financements alloués doivent permettre de favoriser la transformation des Ssiad et des Saad existants en Spasad intégrés.

- Les conférences des financeurs entament leur [généralisation](#)

La "conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées" est une instance nouvelle qui vise à coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. La conférence des financeurs est présidée par le président du conseil départemental. Cependant, la mise en place des conférences nécessite également "la réalisation d'un diagnostic des besoins et un recensement des initiatives existantes ainsi un "guide technique" pour la mise en œuvre des conférences dans les autres départements va être mis en place.

## ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Burn Out : future maladie professionnelle ?**

Pour appuyer la proposition de loi signée par 80 députés (autour de Benoît Hamon) visant à faciliter la reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle, une pétition a été lancée. Rappelant que 3,2 millions de Français sont exposés à un "risque élevé", celle-ci demande la suppression du seuil actuellement requis de 25 % d'incapacité permanente partielle (IPP) qui "en pratique élimine l'écrasante majorité des cas de burn-out". La pétition pourrait faciliter l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de cette initiative parlementaire

- **OETH : de nouvelles modalités pour remplir l'obligation d'emploi**

La loi Macron a introduit de nouvelles possibilités afin de permettre aux entreprises de remplir leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH). Un [décret du 28 janvier](#) détaille leurs modalités de prise en compte. Elles concerneront les déclarations d'emploi au titre de l'année 2016 effectuées en 2017. 3 nouvelles possibilités y sont décrites.

- **Emplois aidés : le ministère du travail détaille la programmation des contrats aidés pour le premier semestre 2016.**

La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) détaille dans une circulaire du [22 décembre 2015](#), qui vient juste d'être publiée, la programmation des contrats aidés (contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir) pour le premier semestre 2016 : 193 000 contrats ciblés sur les publics prioritaires, soit 35 000 emplois d'avenir et 123 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi et 35 000 contrats initiative-emploi.

- **Une aide de 4 000 € pour l'embauche d'un nouveau salarié**

Un décret publié le 26 janvier 2016 a concrétisé l'aide « [Embauche PME](#) ». Ainsi, les entreprises de moins de 250 salariés peuvent prétendre à cette aide au titre des embauches effectuées en CDI ou en CDD de plus de 6 mois, du 18 janvier au 31 décembre 2016, pour les salariés dont la rémunération contractuelle ne dépasse pas 1,3 SMIC. La demande est à adresser à l'Agence de services et de paiement (ASP). Le formulaire est à disposition sur le site du ministère du Travail ([http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cerfa\\_embauche\\_pme.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cerfa_embauche_pme.pdf)).

- **Un nouveau métier est né : Accompagnant éducatif et social (AES)**

Ce nouveau métier a été créé par [le décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016](#) (JO du 31 janvier 2016), ce diplôme remplace celui d'[auxiliaire de vie sociale \(AVS\)](#) et d'[aide médico-psychologique \(AMP\)](#). Ainsi, les titulaires du diplôme d'Etat d'AMP ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico psychologique sont, de droit, titulaires du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, spécialité "accompagnement de la vie en structure collective". [L'arrêté du 29 janvier 2016](#) détaille les modalités d'accès à la formation conduisant au diplôme d'accompagnant éducatif et social, le contenu et l'organisation de cette formation, les modalités de certification et la validation des acquis de l'expérience (VAE). A la lecture du contenu de ce diplôme, il conviendra de rester vigilant sur leur rôle au sein des EHPAD, notamment tant que les budgets ternaires grouperont sur la même ligne budgétaire AS/AMP ou devrais-je dire AS/AES !

- **L'indemnité kilométrique vélo entre en vigueur**

Les salariés peuvent désormais demander à percevoir une indemnité kilométrique pour leurs déplacements à vélo. Le décret d'application a été publié. La prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo n'est que facultative pour l'employeur : ce dernier n'est donc pas obligé de la mettre en place (contrairement à ce que les termes de l'article L. 3261-3-1 du Code du travail peuvent laisser penser). .

## ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Le 3977 et les experts-comptables contre la maltraitance financière**

Actes médicaux surcotés, vols et autres escroqueries... Des délits envers des personnes vulnérables qui font souvent les gros titres de la rubrique faits divers. La fédération 3977 contre la maltraitance s'intéresse elle aussi depuis plusieurs années à la question de la maltraitance financière des personnes âgées. Pour renforcer son action en la matière, elle vient de nouer un partenariat avec le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables. Cette convention a pour objectif de mettre en œuvre un dispositif de signalement et d'accompagnement spécifique à la maltraitance financière, mais aussi d'alerter les pouvoirs publics sur cette question sensible.

## AGENDA NATIONAL

- **Fragilité du Sujet Agé - 4<sup>ème</sup> congrès francophone les 17 et 18 mars 2016 à Toulouse**

Le but du 4<sup>ème</sup> congrès francophone sur l'évaluation de la fragilité liée à l'âge et de la prévention de la dépendance est d'échanger sur les connaissances nouvelles et les expériences en cours visant à :

- Repérer les patients fragiles/pré-fragiles en médecine générale et dans la communauté ;
- Mettre en place des plateformes d'évaluation de la fragilité et de la prévention de la dépendance ;
- Bien définir les interventions gériatriques sur le long terme nécessaires pour avoir un impact réel avec notamment l'impact de l'exercice physique, les nouvelles technologies, la nutrition.

## AGENDA MIDI PYRENEES

**Formation : Loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) et CPOM : Face au succès de cette thématique**, la formation du 10 Mars à Toulouse **est complète**. En fonction des nouvelles demandes que vous voudrez bien m'adresser à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr), une nouvelle session pourrait être de nouveau organisée.

- **Congrès "20 ans de soins palliatifs en Midi-Pyrénées: et maintenant**

Jeudi 24 mars 2016, à l'hôtel Mercure - 8, esplanade Compans-Caffarelli, 31000 Toulouse  
**Renseignements et inscription**

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 61 21 33 39 ou sur [www.francealzheimer31.org](http://www.francealzheimer31.org)

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer 81 :**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter le site](#)).

## AGENDA LANGUEDOC ROUSSILLON

- **3e Congrès Francophone Parcours de santé des Paerpa : 6 et 7 avril 2016 au Corum de Montpellier**

Pour cette nouvelle édition, le congrès Francophone Parcours de Santé des PAERPA est organisé par le Conseil National Professionnel (CNP) de Gériatrie en partenariat avec le Collège de la Médecine Générale et s'ouvrira aux pharmaciens et à l'ensemble des autres professions de santé.

## AGENDA AQUITAINE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail [ciapa@ciapa.fr](mailto:ciapa@ciapa.fr) ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **6ème Forum gérontologique, sur le thème « De la maison à la maison de retraite le 17 mars 2016, au Théâtre Francis Planté à Orthez (64).**

Organisé par les CLIC du 64, le CIAPA, le Comité régional de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco, et le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. Entrée gratuite et ouverte à tous sur inscription avant le 01.03.2016 auprès du CIAPA : 05.59.80.16.37

- **Journée d'échange et de réflexion "Mettre en œuvre le projet de vie dans les établissements pour personnes âgées" le 24 mars à Bordeaux.**

Cette journée d'échanges est organisée par le Réseau de consultants en gérontologie (ARCG) et l'Oareil et se déroule à l'université de Bordeaux place de la Victoire.

Renseignements : 05 56 79 22 78

Cyril Dechegne Consulting

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

**Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe**

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35

[info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteurs : Cyril Dechegne

Céline Dumerc

Pour ne plus recevoir l'agenda, il suffit de nous renvoyer un mail à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr) avec la mention « désinscription ».

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr) avec la mention « inscription ».